

Décision

Générale

colonial

Décision n° 13-362-1927 abrogeant la décision du 9 janvier 1926 nommant un chef du bureau des affaires politiques et indigènes.

n° 13-362-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1926

Numéro JO
n° 362 du 31/01/1927

Date du numéro
31 janvier 1927

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision du 9 janvier 1926 nommant un chef du bureau des affaires politiques et indigènes

Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 1927,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La décision n° 6 du 9 Janvier 1926, nommant un chef du bureau des affaires politiques et indigènes est et demeure abrogée.

Art. 2. — La présente décision, qui aura effet du 1 janvier 1927, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

TELLIER.